

AFFAIRE N° 2

BUDGET PRIMITIF 1989 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de Budget Primitif du Bureau d'Habitat Social pour l'année 1989.

Il s'élève, en recettes et en dépenses, à la somme de 18 254 000 F.

SECTIONS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 024 000	12 024 000	8 860 425	12 024 000	3 163 575	
INVESTISSEMENT	6 230 000	6 230 000	6 230 000	3 066 425		3 163 575
TOTAL	18 254 000	18 254 000	15 090 425	15 090 425	3 163 575	3 163 575

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES	LIBELLES	B.P. 1988 (P.M.)	B.P. 1989
	DEPENSES	10 797 755	12 024 000
609	Fournitures diverses	1 200 000	1 200 000
630	Charges locatives	422 180	320 000
638	Prime d'assurance	120 000	120 000
6651	Frais d'actes notariés	-	1 500 000
671	Intérêts de la dette	5 735 000	5 700 000
8280	Titres annulés	50 000	20 425
831	Prélèvement pour la Section d'Investissement	3 270 575	3 163 575
	RECETTES	10 797 755	12 024 000
714	Location des immobilisations	7 412 755	8 766 000
7360	Subvention de la Mairie	3 385 000	3 258 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES	B.P. 1988 (P.M.)	B.P. 1989
		3 864 750	6 230 000
	DEPENSES		
16	Remboursement de la dette	3 037 000	3 330 000
2320	Travaux de construction groupés	300 000	400 000
2323	Travaux de relogement de Prima	250 000	-
2324	Reconstruction après sinistre	150 000	-
2326	Construction de L.E.S.	-	2 500 000
2330	Travaux de viabilité	127 750	-
		3 864 750	6 230 000
	RECETTES		
16	Emprunt	427 750	2 708 000
2536	Créance pour location-vente (diffus)	133 090	133 090
2539	Autres créances (Hyacinthe)	33 335	33 335
115	Prélèvement sur la Section de Fonctionnement	3 270 575	3 163 575
1053	Subvention F.I.R. (L.E.S.)	-	192 000

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture
des avis des Commissions.

Commissions du Cadre de Vie et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

Le Bureau d'Habitat Social a de moins en moins vocation à construire,
et son rôle est de plus en plus de gérer l'existant.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Budget Primitif 1989 du Bureau d'Habitat Social
(Section de Fonctionnement et Section d'Investissement)

est adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS (1 ABSTENTION).

En outre, le principe de la transformation du Bureau d'Habitat Social
en un Office d'Aide à l'Amélioration des Logements Sociaux est adopté
à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

